

55 Pagny-sur-Meuse ● Lormet, ex Newell International

Juillet 1993. Quatre responsables d'une société allemande sont inculpés pour avoir entre janvier 91 et décembre 92 exporté illégalement 31.000 t de résidus de broyage automobile souillés au PCB qu'ils entreposaient dans le département de la Meuse.

**ROBIN DES BOIS**

Association de protection de l'Homme  
et de l'environnement  
14, rue de l'Atlas - 75019 Paris  
01.48.04.09.36

**RÉGION**  
lorraine

5 août 1993

Le Républicain Lorrain

ENVIRONNEMENT

# Déchets toxiques de Pagny : la preuve allemande

*Selon « l'Événement du Jeudi » à paraître aujourd'hui, les industriels allemands ont envoyé 100.000 tonnes de déchets très dangereux vers la France. Notamment à Pagny-sur-Meuse.*

**NANCY.** La justice allemande ne plaisante pas avec le trafic des déchets industriels toxiques. Le 23 juillet dernier, quatre dirigeants de l'entreprise de recyclage Thyssen-Sonnenberg, accusés d'avoir envoyé des milliers de tonnes de déchets très dangereux à Pagny-sur-Meuse en Lorraine ont été écroués.

Thyssen-Sonnenberg, leader européen dans le recyclage des métaux broyés des carcasses de voitures, des vieux réfrigérateurs et autres vieilles télé. Elle sépare aussi les déchets, métaux, poussières, boues d'épuration, eaux usées qui contiennent les produits hautement dangereux. L'astuce, selon la justice allemande, consiste à mélanger le tout, directement, sur les chaînes de production. Et le tour est joué.

Le procureur allemand chargé de l'enquête, Eberhardt Hübner, constate, preuves à l'appui, que la société germanique a expédié en Lorraine des PCB, substances hautement toxiques que l'on trouve dans le pyralène, des hydrocarbures et des métaux lourds comme le cadmium ou le mercure. La législation française a établi des normes très strictes. Les produits contenant plus de 10 mg de PCB par kilo doivent être mis en décharge protégée, de classe 1. A 100 mg, la loi française impose un traitement dans une usine spécialisée et agréée.

Or, lors des contrôles effectués sur des camions français à destination de la Lorraine, les enquêteurs ont constaté que dans certains lots, les PCB atteignaient les 100 mg

par kilo. Les taux de mercure étaient de 26 mg/kg et les hydrocarbures battaient les taux records de 33.000 Mg/kg. Seulement voilà, à Pagny, il n'y a ni décharge de classe 1 ni centre agréé.

Selon la justice allemande toujours, « Les camions envoyés à Pagny auraient dû contenir de 20 à 30% de métaux. Ils n'en contenaient en réalité que de 2 à 7% ». La différence étant donc très douteuse. D'après le procureur allemand, le trafic porte sur quelque 100.000 tonnes de produits toxiques.

## « Une affaire allemande »

En 1991, après la fermeture de la décharge de Buchschlag, près de Francfort, la so-

ciété Thyssen-Sonnenberg rachète la société Newell International installée à Pagny qui devient, le 1er juin 91 la société Lormet. La société lorraine est autorisée à retraiter certains types de déchets. Elle extrait les métaux et renvoie le reste dans les décharges, celle de France-Déchets, en face, et aussi celles de la région de Pont-à-Mousson.

Lors des perquisitions effectuées en Allemagne le 2 mars 93, la police constate que le patron d'une société, Émet, a envoyé vers Pagny 3.500 tonnes de déchets toxiques entre août 91 et juin 92.

Le 16 juillet dernier, un décret de la présidence du Land de Hesse déclare tous les résidus de Thyssen-Sonnenberg (sauf les déchets métalliques) contaminés. Des analyses récentes confirment le mélange

de déchets classiques et de produits hautement dangereux. Le 23 juillet, toute exportation est interdite.

Le procureur allemand voudrait savoir si les produits toxiques envoyés à Pagny ont fini dans une décharge. Pour cela, il a adressé, le 8 avril une demande d'entraide judiciaire internationale au procureur général de Nancy. Sans réponse.

A Pagny, la direction s'abrite derrière les autorisations en bonne et due forme de toutes les administrations françaises. A la préfecture de la Meuse, à la DRIRE (direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement) on affirme que « tout est parfaitement contrôlé. Cette affaire est une affaire purement allemande ».

Marcel GAY